



Regularisation algerienne (10 ans)

Par **ness31**, le **25/07/2013** à **11:12**

Bonjour,rnrnJe sollicite votre attention sur le cas de ma tante, elle a fait une demande de régularisation auprès de la préfecture de police de paris (morillons) pour les algériens.rnrnle titre demandé est vie privée familiale , cela fait 23 ans qu'elle est en France et elle à déjà essuyé 3 refus (1 a la pref du raincy dans les années 90, et 2 dans le val de marne.rnrnEt à vrai dire je ne comprend pas pourquoi , elle est intégré parle francais, dispose de preuves de présence sur le territoire de manière continue etcc...rnrnDonc nous avons décidé de faire un dépôt a Paris comme je vous l'ai dis plus haut , cependant il ont pris seulement 10 ans , cette loi est elle toujours en vigueur pour les algériens ? j'ai cru comprendre qu'elle avait été abrogé?rnrnLa préfecture nous a dit ce matin qu' ils allaient transmettre le dossier a LA PREFECTURE DE LA CITE, pour une reponse DEFINITIVE.rnje ne comprend pas pourquoi transférer le dossier a la cité?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.rnrnp.s: elle a une promesse d'embauche dans son nouveau dossier.

Par **amajuris**, le **26/07/2013** à **10:22**

bjr, rnrnquels sont les motifs des refus ?rncdt

Par **ness31**, le **26/07/2013** à **10:27**

bonjour,rnrnpas assez de preuve selon eux ...

Par **amajuris**, le **26/07/2013** à **14:05**

des preuves de quoi ?

Par **ness31**, le **26/07/2013** à **14:41**

de présence continue mais bon c'était dans les années 90 , maintenant on a déposé un nouveau dossier de 2013 a 2003 soit 10 ans.rnrnet la préfecture de police des morillons nous à dit que ils envoient le dossier a PREFECTURE ILE DE LA CITE pour une réponse définitive.